



Royaume du Maroc



*Chambre de Commerce,
D'Industrie
et de Services de Rabat*

Le Royaume du Maroc

- Situé au Nord-Ouest de l'Afrique;
- Délimité au Nord par le Détroit de Gibraltar et la Mer Méditerranée, au Sud par la Mauritanie, à l'Est par l'Algérie et à l'Ouest par l'Océan Atlantique;
- La côte marocaine s'étend sur 3500 km;
- Le climat dominant au Maroc est méditerranéen; tempéré par l'Océan Atlantique.

- 
- La population légale du Maroc a atteint **31.27 millions** (2010)
 - * Population urbaine 60.7 %
 - * Population rurale 39.3 %



Exportations

Produits alimentaires et boissons, biens de consommation, phosphates...

Importations

Produits semi-manufacturés, matières premières, carburants, produits alimentaires, biens de consommation ...

Principaux partenaires à l'exportation

France, Espagne, Japon, Inde, Italie, États-Unis,

Principaux partenaires à l'importation

France, Espagne, États-Unis, Allemagne, Arabie saoudite, Brésil , République populaire de Chine, Japon,

Industries

Extraction et transformation du phosphate, production alimentaire, traitement du cuir, textile, bâtiment ; tourisme

Agriculture

Céréales, betteraves à sucre, agrumes, raisins, légumes, olives ; élevage



Ressources naturelles

phosphates, minerai de fer, manganèse, plomb, zinc,
sel, produits de la mer



Infrastructures de base

Les Ports

Le Maroc dispose d'une infrastructure importante et diversifiée composée actuellement de **29 ports**.

- 11 ports polyvalents (commerce, pêche, Marine Royale) : Nador, Tanger, Kénitra-Mehdia, Mohammedia, Casablanca, Jorf-Lasfar, Safi, Agadir, Tan Tan, Laâyoune et Dakhla ;
- 11 ports de pêche : Ras Kebdana, Al Hoceima, Jebha, M'diq, Ksar Sghir, Larache, El Jadida, Essaouira, Sidi Ifni, Tarfaya et Boujdour ;
- 7 ports de plaisance : Saidia, Kabila, Restinga-Smir, Asilah, Sables d'or, Bouregreg et Marina d'Agadir ;
- Tanger Med et Nador West Med.

Les Aéroports

- Transports aériens : 27 aéroports, dont 11 internationaux .
- Travaux prévus : augmentation de la capacité du système de trafic national et agrandissement des principaux aéroports (Casablanca, Marrakech, Essaouira, Oujda et Tanger)
- Montant : 2,5 MMDH

Les Autoroutes

- Le réseau autoroutier marocain devrait s'étaler sur quelques 1800 km d'ici à 2015 contre 916 km actuellement.
- L'année 2010 devrait connaître le lancement de la construction de 384 km d'autoroutes :
 - * Autoroute périphérique de Rabat (41 km)
 - * Berrechid-Beni Mellal (172 km)
 - * El Jadida-Safi (140 km)
 - * Casablanca-Berrechid via Tit Mellil (31 km)

Le Rail

Programme de renforcement de l'infrastructure ferroviaire : entamé depuis 2003,

Objectif : doublement de la voie Rabat- Fès, le réaménagement des gares et l'acquisition de trains à deux niveaux déjà opérationnels au niveau de la ligne reliant Casablanca à Fès.

Extension du réseau ferroviaire :

Construction de la nouvelle ligne Taourirt-Nador.

- Ligne reliant Tanger-le port Tanger Med-Fnideq
- Lancement des études de faisabilité du projet de train à grande vitesse (TGV) reliant Casablanca à Agadir via Marrakech.

Rail : Plus de 1 907 km de lignes ferroviaires dont :

- 1.537 Km à voie unique (80%)
- et 370 Km à double voie (20%)

Les Zones Industrielles

Tadla/ Azilal

La région dispose d'une zone industrielle de 39 Hectares est implantée à 10 mn du centre ville et de la gare routière de Beni Mellal à moins de 15 euros le m² et d'une réserve foncière de plus de 1000 hectares mobilisables pour les investisseurs.

Le grand Casablanca

La région dispose

- onze zones industrielles,
- un technoparc accueillant 130 jeunes entreprises dans les TIC,
- une technopole jouxtant l'aéroport international de Casablanca pour les industries basées sur les nouvelles technologies

- 
- 39 sites à vocation industrielle pour une superficie totale de 3.260 hectares, ainsi que des friches et des bâtiments industriels disponibles pour les investisseurs et encore des milliers de mètres carrés de locaux à usage commercial et de services.
 - la technopole «CasaShore» de 54 hectares entièrement dédiée aux activités de services aux entreprises et à l'offshoring est opérationnelle, elle permettra la réalisation de 290 000 m² de bureaux.

Guelmim/Es-Smara

- La région dispose de quatre zones industrielles dont trois à Tan-Tan et une à Es-Smara.
- Une zone d'activités économiques à Guelmim. Il est possible de mener des études d'offres foncières aménagées selon les besoins de l'investisseur à des conditions financières très compétitives.

Gharb/ Chrarda/Beni Hssen

La région dispose de six zones industrielles, d'une superficie de 16 à 84 hectares sur les principaux axes routiers. Par ailleurs, il existe plusieurs offres d'aménagement et d'exploitation de terrains à vocation industrielle.

Marrakech/ Tensift/ Al Haouz

La région dispose de quatre zones d'activités économiques, de quatre zones industrielles, de trois zones commerciales et de quatre zones touristiques aménagées. Des sites stratégiques de toutes dimensions peuvent être proposés aux investisseurs, selon leurs besoins, à des prix très compétitifs.

Rabat/ Zemmour- Zaër

La région dispose de treize zones industrielles, 6 existantes et 7 en cours d'aménagement. Des zones d'activité économiques, de service et de tourisme sont en cours d'aménagement. Des bâtiments pour le back-office et l'outsourcing sont disponibles ainsi que des bâtiments industriels. Une technopole et un Soft Center .

Souss Massa Draa

La région mobilise 13.137 hectares pour l'investissement.

7271 hectares sont réservés à l'habitat, le commerce et les bureaux, 3961 hectares au tourisme (animations touristiques, activités connexes...) et 1905 hectares à l'industrie.

La région dispose également de cinq zones industrielles et de trois quartiers industriels, de trois unités d'aménagement touristique (balnéaire), de plusieurs zones touristiques pilotes au niveau du désert, de ZAT (Zones d'Animation Touristique) et de 140 kasbahs à valoriser.

CHAOUIA/ OUARDIGHA

La région compte sept zones industrielles aménagées à proximité de Casablanca et de ses accès portuaires et aéroportuaires. La région dispose également de réserves foncières stratégiques pour le développement des activités industrielles, notamment dans le domaine agro-industriel.

Oued Eddahab/ Lagouira

La région dispose de réserves foncières stratégiques pour le développement des activités industrielles. Les investisseurs peuvent bénéficier de certaines exonérations (exonérations de patente, de TVA, de l'IS et de l'IR).

Laâyoune/ Boujdour/ Sakia el Hamra

Une zone industrielle de 200 hectares, complètement équipée, est disponible pour les investisseurs. Par ailleurs, il existe d'importantes possibilités d'aménager des sites industriels. A la demande des investisseurs, ces aménagements peuvent être réalisés avec le concours de l'Etat à des coûts très compétitifs. Ainsi, un large choix de terrains appartenant à l'Etat est mis à la disposition des Investisseurs.

Fès/ Boulmane

- Dispose de 21 zones industrielles totalisant près de 400 hectares aménagés à des prix très compétitifs.
- Des sites peuvent être aménagés selon les besoins de l'investisseur dans le cadre de conventions d'investissement.

Doukkala / Abda

- Abrite deux zones industrielles aménagées au niveau de la province d'El Jadida d'une superficie de 617 hectares et trois zones au niveau de la province de Safi de 73 hectares.
- Dispose de réserves foncières stratégiques pour le développement des activités industrielles à Safi (92 hectares) et à El Jadida près du grand port Jorf Lasfar (500 hectares).
Meknès/ Tafilalet ,
- Dispose de dix zones industrielles et de sept zones d'activités économiques anciennes ainsi que de deux nouvelles zones industrielles modernes et adaptées aux besoins des investisseurs à des prix très compétitifs (entre 5 et 10 euros le m²).
- Des offres adaptées aux besoins des investisseurs peuvent être étudiées, à leur demande.

Tanger-Tétouan

Deuxième pôle industriel du Royaume, la région dispose de deux zones franches et de six zones communes. On y trouve une zone franche d'exportation à Tanger, une zone industrielle Gzenaya, Martil (Tétouan) et Al Hostal (Larache). Dans le cadre de la construction du Port Tanger-Med, plusieurs zones industrielles sont programmées.

L'Oriental

Quatre zones industrielles aménagées et deux nouvelles zones dont une zone franche sont en cours d'aménagement à Oujda et Nador à prix très avantageux (entre 4 et 15 euros le mètre carré).



Facilités d'investissement au Maroc



Le Maroc pôle d'attraction pour les investissements extérieurs

- Position stratégique du Royaume en tant que porte du monde arabe et de l'Afrique,
- Stabilité politique, et institutionnelle,
- Proximité culturelle et géographique de l'Europe.

Pour faciliter les procédures d'investissement:

- Création de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements,
- Un guichet unique pour simplifier les procédures administratives a été mis en place.
- Révision de l'arsenal juridique sur les sociétés et la mise en place des tribunaux administratifs.
- Un cadre sectoriel incitatif a été mis en place et des mesures fiscales très attractives :

Charte d'investissement

Octroie de nombreux avantages fiscaux et douaniers aussi bien aux Nationaux qu'aux étrangers:

Phase de création de l'entreprise

Enregistrement et timbres

- Exonération des droits d'enregistrement pour les actes d'acquisition de terrains destinés à la réalisation de projets d'investissement ;
- Application du taux 2,5% pour les acquisitions de terrains destinées à la réalisation de lotissements ou de construction ;
 - Application d'un taux réduit à 0,50% pour les droits d'apports en sociétés à l'occasion de la constitution ou de l'augmentation du capital.

Droit de douanes et TVA

- Exonération de la TVA à l'intérieur et à l'importation des biens d'équipements.
- Exonération du prélèvement fiscal « PFI » à l'importation des biens d'équipements.
- Droits d'importation : taux minimum 2,5⁰% et maximum 10⁰%.

Phase d'exploitation de l'entreprise

- Suppression de la participation à la solidarité nationale « PSN » sur les bénéfices et revenus passibles de l'impôt sur les sociétés.
- Plafonnement du taux de l'impôt sur les sociétés à 30%.
- Révision à la baisse du barème de l'impôt général sur le revenu « IGR » taux maximum de 38%.
- Exonération des entreprises nouvelles de la patente et de la taxe urbaine pendant 5ans.
 - Exonération de la taxe sur les profits immobiliers provenant de logements sociaux.
 - Octroi d'un régime fiscal préférentiel en faveurs :

- Des exportations de produits et services qui bénéficient pour le montant du Chiffre d'affaires à l'exportation, d'avantages particuliers pouvant aller Jusqu'à l'exonération totale de L'IGR et L'IS, pendant les 5 premières années et d'une réduction de 50% pendant les 5 ans suivants.
- Des activités artisanales et des entreprises qui s'implantent dans certaines Régions pour lesquelles la charge fiscale sur les bénéfices est réduite de 50% pendant les 5 premières années d'activités.
- Autorisation du cumul des avantages avec la pratique des amortissements Dégressifs.
- Autorisation de constituer des provisions pour investissements et franchise d'impôt.
- Avantages additionnels accordés dans le cadre de contrats à conclure avec l'Etat.

Régime d'Investissement Etrangers au Maroc

La réglementation des changes reconnaît à tous les étrangers la possibilité d'ouvrir les comptes suivants:

Comptes ouverts exclusivement aux étrangers résidents :

Les comptes en dirhams normaux

Les conditions d'ouverture et de fonctionnement de ces comptes sont identiques à celles applicables aux comptes ouverts à des nationaux.

Les comptes d'escale

Les armateurs étrangers sont habilités à encaisser les recettes et à régler les dépenses afférentes aux escales des navires étrangers dans les ports marocains par l'entremise d'un « consignataire » .

Comptes ouverts aux étrangers résidents ou non

Comptes étrangers en dirhams convertibles

Ce sont des comptes libellés en dirhams, ouverts aux étrangers, personnes physiques ou morales, résidents ou non – résidents, sans autorisation de l'office des changes.

Les carnets de chèques délivrés par les banques aux titulaires de ces comptes doivent comporter la mention « compte étranger en dirhams convertibles » et peuvent être exportés librement.

Ils ne peuvent fonctionner qu'en position créditrice.

Comptes en devises

Ils ne sont affectés d'aucune nationalité et sont ouverts, sans autorisation de l'Office des changes, aux étrangers résidents ou non.

Les chéquiers délivrés aux titulaires des comptes en doivent comporter la mention « compte en devises ».

Ils ne peuvent fonctionner en position débitrice qu'avec l'autorisation de l'Office des Changes.

Comptes ouverts aux étrangers non-résidents :

Les comptes d'attente

Toute personne résidents détenant des fonds appartenant à des non-résidents étrangers, est tenue de les verser dans des comptes d'attente ouvert provisoirement dans les livres d'une banque marocaine. Ils sont donc ouverts et libellés en DH au nom de personnes étrangères ne résidant pas au Maroc .

Les comptes capitaux

Les comptes capital, libellés en dirhams, sont ouverts sans autorisation à des non-résidents. Ils sont destinés à recevoir des fonds n'ayant pas un caractère transférable au regard de la réglementation des changes.

Les comptes spéciaux

Ce sont des comptes ouverts en dirhams à des personnes physiques ou morales non-résidentes devant entreprendre de façon temporaire au Maroc des travaux ou y effectuer des prestations de services. L'ouverture de ces comptes, dont la durée correspond généralement à celle des marchés, et leur règlement sont subordonnés à l'accord de l'Office des Changes .Cet organisme statue sur la base des documents qui lui sont fournis (marché contrat, etc....).

Garantie des investissements

Le Maroc a conclu des accords avec de nombreux pays en vue de garantir les investissements étrangers contre tous les risques de nationalisation et d'exportation.

En outre, et afin d'éviter la double imposition, des conventions ont été également signées avec plusieurs pays .

Places financières offshore

Bénéficient de nombreux avantages :

- Régime de change libre
- Régime fiscal pour les banques :
 - * soit un impôt forfaitaire de 25.000\$, libératoire de tout autre impôt sur les bénéfices et revenus, pendant les 15 premières années suivant l'agrément.
 - * soit un impôt sur les sociétés au taux réduit de 10%, pendant les 15 premières années suivant l'agrément.
- Régime douanier :

Suspension des droits de douane pour l'importation des biens nécessaires à l'exploitation.

Parmi les banques déjà établies dans la zone offshore de Tanger, on peut citer la Banque Nationale de Paris et Banque Internationale de Tanger (joint-venture entre le Crédit Lyonnais et le Crédit du Maroc).



Interlocuteurs pour investir

- Les Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services;
EXP : www.ccirabat.ma
- Les Centres Régionaux d'investissement;
EXP : www.rabatinvest.ma
- L'Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI)
www.invest.gov.ma
- Administration des douanes et des Impôts Indirects
www.douane.gov.ma
- Direction Générale des Impôts
www.tax.gov.ma
- Agence National de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie (Ancfcc)
www.acfcc.gov.ma
- Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale
www.ompic.org.ma



Secteurs porteurs au Maroc & Incitations à l'investissement

Objectifs

1. La simplification, la rationalisation et la modernisation du dispositif fiscal, notamment en le synthétisant autour des quatre principaux impôts :
 - L'impôt sur le revenu (IR) qui a été ramené à 40% ;
 - L'impôt sur les sociétés (IS) qui est passé à 30% le 1er janvier 2008 ;
 - La taxe sur la valeur ajoutée (TVA). L'action sur cet impôt vise l'élargissement de la base imposable et la réduction du nombre de taux pour arriver à terme à un ou deux taux ;
 - Et les droits d'enregistrement.
2. La diminution de la charge fiscale à travers la baisse des taux et l'élargissement de l'assiette fiscale.
 - Le dispositif législatif actuel en matière d'incitations fiscales prévoit un nombre important d'exonérations en matière de droit commun et en matière sectorielle.

Les incitations à l'investissements

secteur Textile-habillement

Première activité industrielle nationale; Les filières habillement et bonneterie comptent 1612 unités, employant 40% des effectifs du secteur de l'industrie.

Aides à l'investissement :

1. **Le Fortex:** Fond de soutien et de restructuration
 - * Il organise l'abattement de 50% des charges patronales de la CNSS pour les salaires bruts inférieurs ou égaux à 2500 dhs par mois et ce, au prorata du chiffre d'affaires déclaré à l'administration fiscale hors TVA.
 - * une ristourne sur le coût de l'énergie électrique est accordée aux entreprises opérant en amont du secteur.

2. Fond de promotion des investissements

La Charte de l'investissement, à travers l'article 17, permet aux entreprises dont le programme d'investissement est très important de conclure, avec l'Etat, des contrats particuliers leur accordant, outre les avantages prévus par la charte de l'investissement, une exonération partielle des dépenses.

Cette exonération concerne les dépenses d'acquisition du terrain nécessaires à la réalisation de l'investissement, celles d'infrastructures externes et des frais de formation professionnelle.



3. Fond Hassan II pour le développement économique et social

L'Etat contribue, par le biais du Fonds Hassan II pour le développement économique et social, à l'acquisition du terrain, à la construction des bâtiments et à l'acquisition des biens d'équipement neufs.

Les incitations à l'investissements

Secteur électronique

- le secteur connaît un véritable engouement pour les branches de montage de cartes électroniques, de circuits intégrés, de centraux téléphoniques et de fabrication de composants électroniques.
- Le pays compte plus de 30 unités industrielles, génératrices de près de 7000 emplois. Elles réalisent des exportations pour un montant global de 940 millions de dirhams par an.
- La fabrication des composants électroniques dépend, à elle seule, de plus de 11 sociétés et réalise un chiffre d'affaires de plus de 1,2 milliards de dirhams dont 98% de la production est destinée à l'exportation principalement vers la France , aux USA et au marché local.

Aides à l'investissement:

- Les entreprises soucieuses d'investir dans ce domaine peuvent solliciter une prise en charge partielle par l'Etat du coût d'acquisition du terrain, des dépenses d'infrastructures externes et du coût de la formation professionnelle.
- Le Fonds Hassan II, pour le Développement Economique et Social, peut partiellement prendre en charge les coûts d'acquisition du terrain et de construction des bâtiments.
- L'OFPPT offre également aux entreprises des formations adaptées à travers les disciplines dispensées dans les établissements de formation du royaume. Il assure également des formations complémentaires et fournit une assistance technique aux entreprises et assure la promotion de la politique des contrats spéciaux.

Les incitations à l'investissements

secteur automobile

- L'industrie automobile recèle d'importantes perspectives de développement s'appuyant sur la capitalisation d'un savoir-faire de plusieurs années et d'une industrie de sous-traitance ayant fait ses preuves, aussi bien au niveau local qu'à l'export.
- Le secteur compte plus de 300 unités de production employant au total 30 000 personnes. Le chiffre d'affaires généré est de l'ordre de 20 milliards de dirhams de chiffre d'affaires (1,9 milliard d'euros) et les derniers montants des exportations se sont montés à 486 millions de dirhams (près de 45 millions d'euros).

Les incitations à l'investissements

secteur aéronautique

- Le tissu aéronautique abrite des filiales d'entreprises de premier rang et de très petites entreprises low-cost avec un chiffre d'affaires et des marges faibles. Le site Maroc, dominé par deux groupes majors, Safran et EADS, est fortement représenté par la maintenance et la fabrication.
- Suivent les bureaux d'études, l'assemblage, les composants et le matériel électronique, la mécanique de précision ou encore le traitement des métaux.
- Le chiffre d'affaires du secteur représente actuellement 600 millions de dirhams, le montant des exportations, 264 millions (39% des exportations sont destinées à la France, 5% aux Etats-Unis et 56% au marché local) et celui des investissements, 500 millions. 1900 personnes sont employées directement dans ce secteur (250 ingénieurs et 1650 techniciens), à travers les 27 entreprises qu'il comporte.

Aides à l'investissement

- Les personnes ou entreprises soucieuses d'investir dans ce domaine peuvent solliciter une prise en charge partielle par l'Etat du coût d'acquisition du terrain, des dépenses d'infrastructures externes et du coût de la formation professionnelle.
- Le Fonds Hassan II, pour le Développement Economique et Social, peut également prendre partiellement en charge les coûts d'acquisition du terrain et de construction des bâtiments.

Les incitations à l'investissements

Secteur agroalimentaire

- Le Maroc constitue le pays idéal pour les investissements dans les filières de l'agroalimentaire, grâce à des conditions climatiques très variées et à la gamme étendue de matières premières végétales et de produits de pêche.
- La proximité du pays avec le marché européen permet ainsi l'adossement à des partenaires étrangers (savoir-faire, fonds d'investissement...) sans oublier un accès préférentiel à certains marchés (UE, USA, AELE, Quad, etc.) pour plusieurs produits agricoles et agro-industriels.

- Dans le cadre de sa politique de désengagement du secteur de la production agricole, l'Etat marocain offre l'opportunité au secteur privé national ou étranger d'assurer la gestion du patrimoine foncier agricole relevant du Domaine Privé de l'Etat et lui assurer une meilleure valorisation.
- Cette ouverture s'est concrétisée par la mise en place de projets de partenariat de longue durée entre l'Etat et le privé, sous forme d'une location des terres (41.837 ha) par appel à la concurrence en 2006. La seconde a concerné (38.700ha) et débuté le 16 avril 2007 et a pris fin le 12 septembre 2007.

Les incitations à l'investissements

Secteur du tourisme

- Atouts naturels importants et patrimoine culturel riche, les opportunités d'investissements n'y manquent pas : tourisme balnéaire, tourisme rural, tourisme médical et tourisme de croisière.

En 2010

- **Nombre de touristes:** 8.340. 000
 - **Recettes :** 56 milliards de DH
- **Investissements réalisés:** 80 milliards de DH (chiffre provisoire OBG)
 - **Emplois créés:** 600 000 nouveaux postes fin 2010
- **Principaux clients:** France, Allemagne, UK, Espagne, Pays Arabes,...

Aides à l'investissement

Un cadre de partenariat public/privé a été instauré pour l'aménagement des nouvelles stations balnéaires et zones touristiques ainsi que pour la réalisation d'unités hôtelières à travers le territoire national.

Incitations fiscale et douanière

La charte permet au promoteur de bénéficier d'avantages considérables qui visent précisément l'allègement de la pression fiscale et douanière aussi bien lors de la phase de création d'un programme d'investissement touristique que lors de son exploitation.

* **Pour un investisseur direct :**

Les mesures concernent particulièrement, la TVA, les droits d'enregistrement, l'IS, l'IGR, les impôts des patentes et la taxe urbaine et les droits de douane.

* **Pour un aménageur:**

Les avantages se rapportent essentiellement à la TVA et les droits d'importations sur les biens nécessaires à l'aménagement.

Les incitations à l'investissements

Secteur NTIC

- une offre spécifique destinée à attirer au Maroc les entreprises positionnées sur le créneau des activités d'offshoring a été faite dans le cadre du « Plan Emergence ». cette offre consiste principalement en la création de zones dédiées aux entreprises développant ce type d'activité.
- Dotées d'infrastructures d'accueil et de télécommunication compétitives, elles donnent aussi accès à une panoplie d'avantage en matière de formation et en matière fiscale : CasaNearShore à Casablanca et Technopolis à Rabat-Salé sont un exemple de sites où les entreprises de renommées ont décidé de s'y installer (Tata Consulting, CapGemini, BNP Paribas, etc.).

Aides à l'investissement

- Un package très incitatif est mis à la disposition des investisseurs : une fiscalité du travail allégée avec un impôt sur le revenu plafonné à 20%, la défiscalisation complète du premier emploi pour un salaire mensuel inférieur à 550 euros, l'exonération de l'impôt sur les sociétés et l'application des droits de douane inférieurs à 2,5%.
- Pour la formation, l'Etat contribue aux frais de la formation à l'embauche et de la formation continue.

Les incitations à l'investissements

Secteur Franchise

- Le secteur occupe une place de plus en plus importante au sein du paysage commercial marocain et représente un levier important dans le domaine de la création des petites et moyennes entreprises.
- Le système est totalement contractuel. Le contrat de franchise au Maroc est régi uniquement par les règles de droit commun notamment l'article 230 du D.O.C « les obligations contractuelles valablement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites ».
- Pour encourager les créations des entreprises «franchisantes» marocaines :
 - * Plan Rawaj 2020

Les incitations à l'investissements

Offshoring

- Le secteur est en pleine évolution, le Maroc est considéré comme une des zones d'offshoring de prédilection pour l'Europe.

Le Maroc occupe une position de leader dans certaines activités offshoring francophones :

- Plus de 185 centres d'appels implantés
- Plus de 17000 emplois
- Un chiffre d'affaires d'environ 300 Millions d'euros. Aide à l'investissement



Un package très incitatif est mis à la disposition des investisseurs : une fiscalité du travail allégée avec un impôt sur le revenu plafonné à 20%, la défiscalisation complète du premier emploi pour un salaire mensuel inférieur à 550 euros, l'exonération de l'impôt sur les sociétés et l'application des droits de douane inférieurs à 2,5%.

- Pour la formation, l'Etat contribue aux frais de la formation à l'embauche et de la formation continue.



Projets Structurants au Maroc

Le Tourisme

Accor

Accor, leader européen dans l'univers de l'hôtellerie et du tourisme, leader mondial dans les services, est présent au Maroc à travers : 24 hôtels (3236 chambres) 7 Sofitel, 2 Mercure, 2 Coralia Club, 13 Ibis 1796 collaborateurs

Alain Crenn

Le groupe français Alain Crenn, spécialisé dans la promotion immobilière, réalisera un complexe touristique de très grand standing « Samanah Country Club » près de Marrakech, pour un montant d'investissement de 2,4 milliards de dirhams et une création d'emploi de l'ordre de 1.500 emplois directs.



Beachcomber

La firme transnationale Domaine Palm Marrakech a signé le 12 septembre 2006 à Rabat une convention de près de 2 milliards de dirhams.

Ce projet prévoit plus de 5300 lits, dont 2500 supplémentaires dans le secteur hôtelier. Par ailleurs, ce programme d'investissement devait générer près de 1.545 emplois directs.

CDG et SABR Aménagement et Dubai International

Composition du projet : Le projet s'étend sur une superficie de 4.000 ha.

- Le nouveau pont Moulay Hassan, d'une longueur de 370 mètres, avec des investissements de 450 millions de dirhams et
- La réalisation d'un tramway, qui nécessite un financement de l'ordre de 2,7 MMDH.

Total Investissement : estimé à 6,4 Milliards de DH



«Amwaj»

- Se déploie sur 100 hectares et s'articule autour d'infrastructures touristiques et de services: un port de plaisance pour les yachts, des hôtels et des stations balnéaires 5 étoiles, un centre de conférences internationales, des bureaux, des centaines de boutiques et de magasins, des centres commerciaux et des amphithéâtres en plein air.
- Englobe également, sur une superficie de 200.000 mètres carrés, des milliers d'unités de logement, des bureaux de luxe...

Investissement : 20 milliards de dirhams.

Les partenaires sont : la CDG et SABR Aménagement et Dubai International Properties, une des sociétés de Dubai Holding.

- Total investissement : estimé à 2 MM\$.

Le Consortium Marocco Koweitien de développement (CMKD) a, depuis sa création, contribué dans la réalisation de plusieurs unités hôtelières dans différentes villes du Maroc, connues sous l'appellation □ □ : la chaîne hôtelière «FARAH», avec une capacité d'hébergement de 910 chambres ainsi qu'à la promotion du tourisme marocain. Depuis le démarrage de son activité, le Groupe CMKD a fortement contribué au développement du secteur de l'immobilier, notamment à travers ses sociétés filiales (Diyar et Maqam), dans la réalisation de grands projets d'habitation sous forme d'unités résidentielles situées dans différentes villes du Maroc (Casablanca, El-Jadida, Salé et Mohammédia).

Diar Qatri

- Projet : Al-Houara

- Promoteur : Le groupe Qatari Diar

Investissement : 3,4 MMDH et la création d'emploi de 1500 emplois.

La station de Houara sera dotée de deux hôtels dont un super-luxueux avec 25 villas particulières, un deuxième de 5 étoiles et un troisième de 4 étoiles. Au total, ce sont 1.300 lits qui s'ajouteront à la capacité hôtelière de la région.

Par ailleurs, un appart-hôtels de 400 lits, une résidence touristique et des villas pour VIP sont également prévus. Le tout pour un total de plus de 1.000 lits. Ces équipements touristiques seront complétés par un golf de 18 trous et un centre de conférences. Ce dernier sera situé au cœur du

Dubai International et la CDG

Chrifia, Marrakech

Superficie : 128 hectares

Investissement : 9 MMDH dont 70% CDG et 30%

Dubai International Properties

Ce projet contribue au développement touristique de la région, en exploitant ses atouts culturels et géographiques ; situé sur la route de Ouarzazate, pour un montant de 9 milliards de dirhams, il vise à promouvoir une offre touristique globale, composée de résidences hôtelières et de villas, autour de zones de commerces et de loisirs, dont un golf. Dubai International Properties et la CDG sont associés comme souvent pour la réalisation.

Marina de Casablanca

Situation : Entre l'actuel port et la Mosquée Hassan II

Superficie : 23 hectares

Investissement : 5 MMDH dont 70% CDG et 30% Dubai
International Properties (DIP)



Offshoring

Potentiel : Emergence d'une filière offshoring (délocalisation de services et processus administratifs) sur la base des avantages comparatifs de maîtrise de la langue (français, espagnol) et de coût avantageux de la main d'œuvre moyennement qualifiée.

Chiffre d'affaires additionnel : évalué entre 25 et MMDH

Activités concernées par l'offshoring : relèvent principalement de deux grands domaines et six filières : (i) le domaine du BPO (Business Process Outsourcing ou externalisation des processus métiers, (ii) le domaine de l'ITO (Information Technology Outsourcing ou externalisation des processus liés aux technologies de l'information).

Energie et parcs éoliens

- **Parc éolien Abdelkhalek Torrès**, réalisé en production concessionnelle et le parc éolien modèle de l'ONE, réalisé sur le même site.
- **Centrale électrique de Tahaddart**
Projet de centrale électrique de Tahaddart Il a été développé par l'ONE en partenariat avec l'opérateur espagnol ENDESA et le groupe SIEMENS dans le cadre de la production concessionnelle et dont les contrats ont été signés en décembre 2002.
- **Parc éolien d'Essaouira 60 MW**
Puissance totale de 60 MW, soit une productibilité moyenne annuelle de 210 GWh. Confié, après appel à la concurrence, à la société espagnole GAMESA EOLICA qui prendra en charge les études d'exécution, les travaux de génie civil, la fourniture, le montage, les essais et la mise en service ainsi que le contrat de service après vente pendant neuf ans.



Centrale électrique hybride à Aïn Béni Mathar

Projet de construction d'une centrale électrique hybride à Aïn Béni Mathar, à environ 80 km au sud de la ville d'Oujda. La centrale électrique hybride (énergie solaire et gaz naturel) aura une puissance de 472 MW, comprenant un cycle combiné de 452 MW et une composante solaire de 20 MW, avec une production annuelle nette de 3.538 GWh.

Port Tanger - Med

- Tanger - Med I

Première partie du môle principal :

- Réalisateur : groupe Bouygues
- Coût total : près de 2,6 MMDH.

- Zones Franches du port :

- Une zone franche logistique de 98 ha à Oued R'mel, destinée à l'entreposage des marchandises et à une transformation légère/contrôle de qualité,
- Des zones franches industrielles, Meloussa I et II, situées dans la région de Tanger-Tétouan qui cibleront principalement des industries de production à vocation export,
 - Une zone «duty free» commerciale de 125 ha à Fnideq,
 - Une zone touristique de 190 ha près de Fnideq,

Gestionnaire : Jbal Ali Free Zone (Dubai) : Gestionnaire des zones



- Tanger - Med II

Situé à proximité immédiate de Tanger-Med, le deuxième port comptera trois quais à conteneurs d'une capacité totale de cinq millions de «boîtes», un terminal de réception du gaz naturel liquéfié et une installation de regazéification.

- Investissement : 1,7 MM\$
- Le deuxième port formera avec le port Tanger-Med un complexe portuaire d'une capacité globale d'environ 8,5 millions de conteneurs.





Merci de votre attention